

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

62

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2013



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme FAVIER - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH)

**Membres absents** : M. ALLAERT - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. OUAZANA

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

#### Accueil de l'événement relatif à l'élection de Miss France 2014 - Convention de partenariat

Monsieur le Maire, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis quelques années, il est d'usage que le concours Miss France soit accueilli par une ville de la région dont est originaire la dernière Miss élue. Cet événement populaire, retransmis par la chaîne de télévision TF1, présente un intérêt pour la ville qui le reçoit, au regard de la mise en valeur de son image et de la promotion de son territoire.

La Ville de Dijon s'est donc proposée d'accueillir cette manifestation pour l'élection de Miss France 2014, qui succéderait à l'actuelle Miss France, originaire de Bourgogne.

Cet accueil se traduirait par l'engagement, dans le cadre d'un partenariat avec la société Miss France, de mettre à disposition des locaux et équipements pour la préparation et la tenue des manifestations qui auront lieu autour de cette cérémonie. La Ville prendrait également en charge l'hébergement et la restauration des trente-trois candidates à l'élection et de dix encadrants pendant la période de préparation de l'événement.

En contrepartie, la Ville bénéficiera de garanties quant à la promotion de son image et de son territoire, et du produit des places de spectacles selon trois catégories de tarifs: 29 €, 49 € et 62 €.

Pour satisfaire à ses engagements, la Ville fera appel à l'exploitant du Zénith de Dijon, unique lieu adapté de l'agglomération dijonnaise pour la cérémonie officielle.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - donner votre accord à l'accueil à Dijon de l'événement relatif à l'élection de Miss France 2014, dans les conditions proposées ;

2 - approuver le projet de convention de partenariat à conclure entre la Ville et la société Miss France, annexé au rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;

4 - solliciter, au taux le plus élevé possible, l'ensemble des subventions susceptibles d'être attribuées à la Ville pour le financement de la manifestation.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**